

Conseil d'AGGLO du 24 novembre 2022

Informations au Conseillers Municipaux de la commune de Roquefort 47310.

Préparer ce Conseil est une des missions des Conseillers Municipaux tant pour le conseil municipal que pour TOUS les Administrés = assurer une veille documentaire est la base de la démocratie participative si absente de notre commune

Objectifs :

1. *Permettre aux conseillers et aux administrés de suivre ce conseil en visio*
2. *Qu'est ce qui est important pour notre commune ?*
3. *Donner du sens à la vie publique et retisser le lien avec les citoyens*
4.

Courriel du ven. 18 nov. 16:44

INFORMATION : CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

! \ CECI N'EST PAS UNE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce [LIEN](#), et **pour votre parfaite information**, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes correspondants à la séance du Conseil Communautaire du 24 Novembre 2022.

Comme à l'accoutumée, cette séance sera diffusée en direct sur le site de l'Agglomération d'Agen. N'hésitez pas à me contacter pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

Coralie BASCOULERGUE

Gestionnaire des Assemblées

Service Juridique et Assemblées

Direction Générale des Services

Tél : 05 53 69 23 72

Coralie.bascoulergue@agglo-agen.fr

Fichiers zip de 25,7 Mo contenant 3 fichiers :

Annexes de 209 pages contenant les clés de répartitions

Notes de synthèse de 41 pages du diaporama qui sera vidéo projeté le jeudi 24 novembre

Ordre du Jour de 3pages

P 5/41 : liste des Conseillers Communautaires des 41 communes

Ce sont nos interlocuteurs dans les 14 commissions permanentes de l'AGGLO

Notamment la nouvelle commission « Economie, Emploi et Transition Numérique ».

10/41

Chaque année, dans le cadre de l'exécution du Pacte d'Administration commune signé le 1^{er} janvier 2015 entre la ville d'Agen, le CCAS et l'Agglomération d'Agen un rapport détaillant les nouvelles clés de répartition est présenté à chacune des assemblées délibérantes

La commune d'Agen est la seule sous la gouvernance de l'AGGLO.

14/41 **RAPPORT N°5**

MISE A JOUR DU REGLEMENT GENERAL D'INTERVENTION EN MATIERE DE PREVENTION, REDUCTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE CONCERNANT LES BIODECHETS ET LES DECHETS VERTS

Comment vont être gérés les bio-déchets et les déchets verts selon la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) ?

1. Déploiement de conteneurs d'apport volontaire des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et emballages sur le centre-ville d'Agen et les bourgs de Le Passage, Layrac, Astaffort, Caudecoste, Laplume,
 2. Substitution de la collecte en sacs par une collecte en point d'apports volontaires,
 3. les habitants concernés ne seront plus dotés en sacs OMr et emballages.
- o Arrêt de la collecte en porte à porte en bacs 240L au 1er janvier 2023,
- o **Broyage ou ramassage de branches à domicile** sur inscription gratuite durant le printemps et l'automne,
- o Ouverture de la plateforme de compostage aux professionnels et communes,
- o Location de bennes de 6, 12 ou 30m³ durant 48h.

19/41 une arlésienne de retour

RAPPORT N°7

MISE A JOUR DU CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU) DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Depuis plusieurs décennies 5/7 de l'énergie produite par l'incinérateur sont perdus car non utilisés le we.

22/41

RAPPORT N°8

CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU RETRAIT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN DU SYNDICAT EAU 47

La phytoépuration doit se substituer au tout à l'égout partout où cela est possible. Cela réduira les dépenses en investissements et en fonctionnement. Cela permettra une mise en adéquation avec le SDAGE 2022-2027.

26/41

RAPPORT N°9

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

La finalisation des actions restantes est essentielle pour réduire les risques d'inondation sur les communes d'Aubiac, Estillac et Roquefort, de sorte que, l'Agglomération d'Agen s'est fixée l'objectif de les mener à bien d'ici 2025. Aussi, afin de conserver le bénéfice des soutiens financiers de l'Etat et de l'Europe pour la finalisation du PAPI Bruilhois, un deuxième avenant à la convention-cadre doit être adopté.

Un recours au Tribunal Administratif a été envoyé par la voie hiérarchique et par telerecours.fr pour une actualisation des propositions et leurs mise en conformité avec le SDAGE – PDM de 2022-2027.

Le Conseil d'AGGLO doit s'informer sur les [solutions alternatives fondées sur la nature](#) avant d'envoyer les bulldozers détruire une partie des 3 zones humides et arracher 4ha de bois de plus de 30 ans.

Vu l'avis favorable de la commission « eau, assainissement GEMAPI et Méthanisation » en date du 8 novembre 2022.

Cette commission n'a pas été informée sur ce recours posé le 17 novembre 2022 ; elle doit donc se réunir à nouveau.

Le dossier complet des démarches entreprises pour parfaire les aménagements du territoire devant réduire l'aléa inondations sont disponibles via :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/AlternativesInondations2008e.htm>

Les représentants de l'ETAT et de l'EUROPE financeurs de ces aménagements sont en cours d'interpellation sur le déroulé du dossier objet du rapport 9 de ce conseil.

Cette note a été rédigée le 20 novembre 2022 par au moins 2 conseillers municipaux de la commune de Roquefort fortement impactée par les inondations du 10 juin 2008.

Elle est cautionnée par des dizaines d'administrés.

PJ : *Le recours au Tribunal Administratif de Bordeaux n° 2206039
L'interpellation des élus nationaux et européens.*